

ANNEXE AU PROSPECTUS

Tarif n° 115 - Applicable au 01/04/2017

Aperçu du taux annuel des formules sans franchises totales

	Q ≤ 80 %						
	10ans	12ans	15ans	18ans	20ans	25ans	30ans
TAUX VARIABLES							
1/1/1 cap +/- 3	2,05%	2,15%	2,35%	2,40%	2,60%	2,80%	3,30%
5/1/1 cap +/- 3	2,05%	2,15%	2,35%	2,40%	2,60%	2,80%	3,30%
10/1/1 cap +/- 3	2,35%	2,45%	2,65%	2,70%	2,90%	3,10%	3,60%
TAUX FIXES	1,85%	1,95%	2,15%	2,20%	2,40%	2,60%	3,10%

	Q 80% > ≤ 100 %						
	10ans	12ans	15ans	18ans	20ans	25ans	30ans
TAUX VARIABLES							
1/1/1 cap +/- 3	2,10%	2,20%	2,40%	2,45%	2,65%	2,85%	3,35%
5/1/1 cap +/- 3	2,10%	2,20%	2,40%	2,45%	2,65%	2,85%	3,35%
10/1/1 cap +/- 3	2,40%	2,50%	2,70%	2,75%	2,95%	3,15%	3,65%
TAUX FIXES	1,90%	2,00%	2,20%	2,25%	2,45%	2,65%	3,15%

Frais d'expertise et de contrôle

Expertise acquisition : 250 €
 Expertise immeuble de rapport : 400 €
 Expertise construction : 250€ + 80€ par expertise de contrôle

Frais de dossier

Crédit à destination immobilière avec hypothèque : 500 €
 Crédit à destination immobilière avec hypothèque avec plusieurs avances : 800 €
 Formule Achat Revente « 2 en 1 » : 800 €

Frais de modification d'offre à la demande du client (< date d'acte)

Frais de dossiers pour classement sans suite par le client à la suite d'une offre de crédit envoyée : 250 €
 Frais de dossiers pour émission d'une nouvelle offre à la suite d'une modification requise par le client : 250 €

Frais au titre des modifications non contractuelles (article VII.145 de la loi du 22 avril 2016)

Renégociation du taux, réduction ou prolongement de la durée, remplacement d'un mode de remboursement par un autre, suspension temporaire du paiement des amortissements du capital ou des primes de reconstitution et, sans préjudice de l'application de l'article VII.143 et les restrictions y reprises, variabilité du taux périodique; radiation totale ou partielle de l'inscription sur les biens immobiliers donnés en hypothèque, remplacement d'une sûreté par une autre, établissement d'une sûreté complémentaire, renouvellement d'une sûreté, libération de l'emprunteur de ses obligations de crédit ou ajout d'un nouvel emprunteur : **250 € par opération**

Modulation : 1ère option gratuite, 50 € les suivantes

Tarification spéciale

Une augmentation de taux de 0,50% est appliquée sur tous les crédits dont le montant est < à 50 000€.

Crédits à taux variable indexé sur l'indice A. Valeur de l'indice A de mars 2017 : **-0,622% annuel soit -0,052% mensuel.**